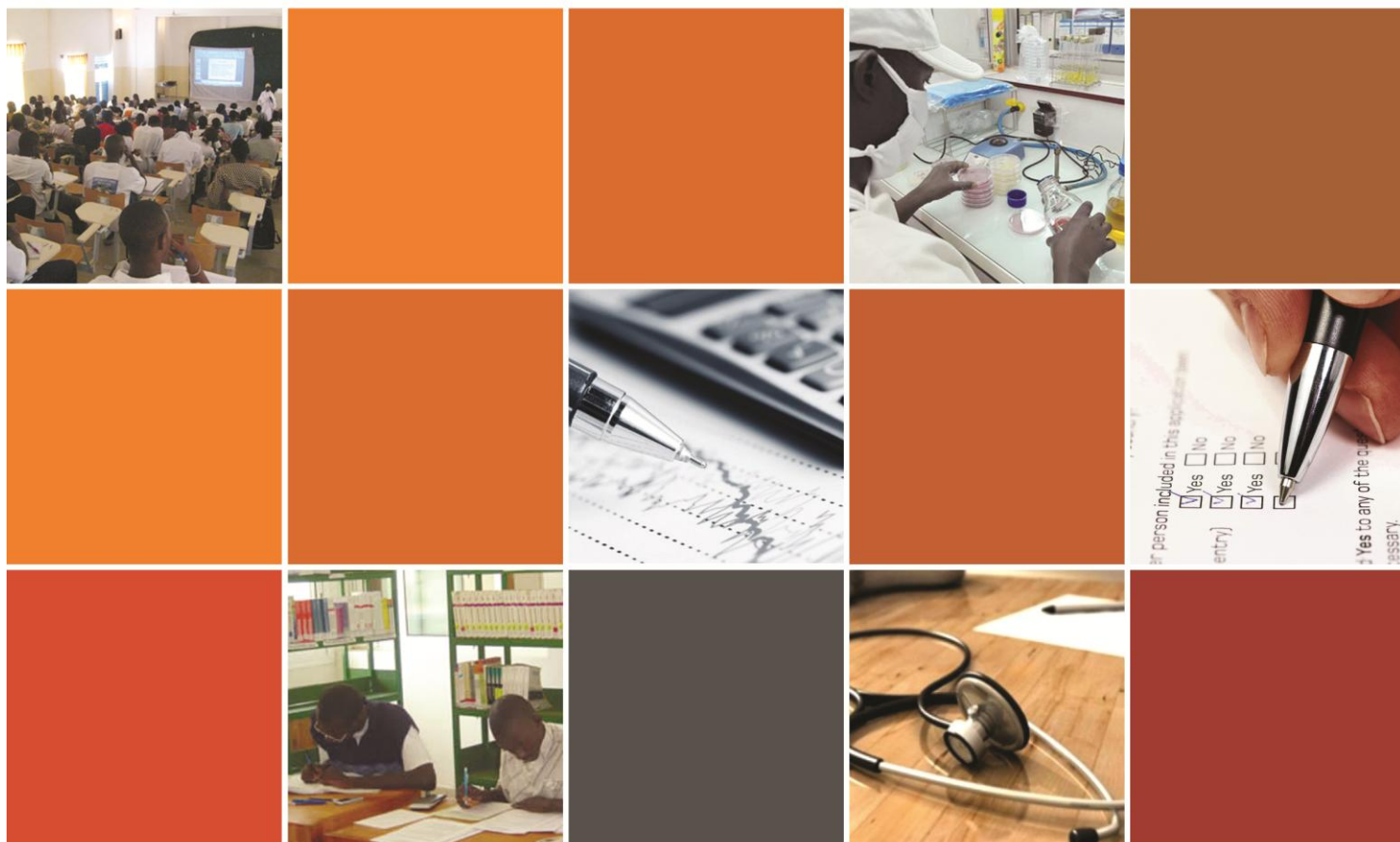




RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



PDES 2013-2017

Plan de Développement de l'Enseignement supérieur
et de la recherche au Sénégal

Août 2013

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	2
INTRODUCTION	3
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	
2013 – 2022	4
1. EVOLUTION DU NOMBRE DE BACHELIERS ET NOUVELLE POLITIQUE D'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 4	
Tableau 1 : Evolution des effectifs de bacheliers, 2013-2022.....	5
Tableau 2: Evolution des capacités d'accueil dans l'enseignement supérieur public, 2013-2017.....	6
Tableau 3 : PROGRAMMATION des infrastructures PEDAGOGIQUES, 2013- 2022	7
Tableau 4 : Accès à l'enseignement supérieur public, 2013-2022.....	7
Tableau 5 : Répartition des nouveaux bacheliers entre l'enseignement supérieur public et l'enseignement supérieur privé, 2013-2022.....	9
2. AMELIORATION DE L'EFFICIENCE DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : UNE PLUS GRANDE EFFICACITE INTERNE ET UNE REGULATION DE L'ACCES AUX BOURSES, AIDES ET ŒUVRES UNIVERSITAIRES	10
Tableau 6 : Université cheikh anta diop de dakar : Efficacité interne, 2013-2022	10
Tableau 7 : Evolution du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur public et privé, 2013-2022.....	11
Tableau 8 : Accès aux bourses, aides et œuvres universitaires, 2013-2022	12
3. UNE AUGMENTATION MAITRISEE DES DEPENSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE.....	13
Tableau 9 : Evolution du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur privé à la charge de l'Etat, 2013-2022	13
Tableau 10 : Dépenses publiques de fonctionnement (en francs), 2013-2022.....	14
Tableau 11 : Investissements publics dans l'enseignement supérieur et la recherche (en milliards de francs), 2013-2017	16
Tableau 12 : Dépenses de l'enseignement supérieur (en milliards de francs), 2013-2018.....	17
4. SOURCES DE FINANCEMENT DES DEPENSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE	18
Tableau 13 : Cadrage budgétaire et ressources publiques allouées à l'enseignement supérieur (en milliards de francs), 2013-2022.....	18
Tableau 14 : Contribution des bailleurs au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche (en milliards de francs), 2013-2018.....	20
Tableau 15: Droits d'inscription des étudiants des institutions d'enseignement supérieur public pour l'année 2013-2014, (en francs)	21
Tableau 16 : Evolution des investissements de l'enseignement supérieur et de la recherche inscrits sur le budget d'investissement consolidé (BCI), 2014-2018	22
Tableau 17 : Sources de financement des investissements publics dans l'enseignement supérieur et la recherche (en milliards de francs), 2013-2022.....	22
Tableau 18 : Besoin de financement (en milliards de francs), 2013-2022	23
Tableau 19 : Part de l'enseignement supérieur dans les dépenses publiques d'éducation, 2013-2018	24
CONCLUSION	24
ANNEXE 1 : L'équilibre du financement des Universités.....	25
ANNEXE 2 - Tableau 1 A : Programmation des réformes prioritaires de l'enseignement supérieur et de la recherche	28

LISTE DES ACRONYMES

ANAQ	Autorité nationale d'Assurance Qualité
BCI	Budget consolidé d'Investissement
BM	Banque mondiale
CDP	Contrat de Performance
CNAES	Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur
CNRST	Centre national de Recherche scientifique et technique
DGR	Direction générale de la Recherche
ENO	Espace numérique ouvert
EPES	Etablissement privé d'Enseignement supérieur
EES	Etablissement d'Enseignement supérieur
FNRI	Fonds national de la Recherche et de l'Innovation
IES	Institution d'Enseignement supérieur
ISEP	Institut supérieur d'Enseignement professionnel
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
PATS	Personnel administratif, technique et de service
PER	Personnel d'Enseignement et de Recherche
PGF-Sup	Projet de Gouvernance et de Financement de l'Enseignement supérieur axés sur les résultats
PPP	Partenariat public privé
PTF	Partenaires techniques et financiers
SIGESR	Système d'Information et de Gestion de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
STEM	Sciences, Technologie, Sciences de l'Ingénieur et Mathématiques
UADB	Université Alioune Diop de Bambey
UASZ	Université Assane Seck de Ziguinchor
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UGB	Université Gaston Berger de Saint-Louis
USSK	Université du Sine Saloum de Kaolack
UT	Université de Thiès
UVS	Université virtuelle du Sénégal

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Sénégal, conscient de l'enjeu que représente l'existence d'un système performant d'enseignement supérieur dans le développement économique et social d'une Nation, et face à la crise profonde que connaît le secteur de l'enseignement supérieur dans notre pays, a initié une Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur (CNAES) du mois de Janvier 2013 au 9 Avril 2013.

A l'issue du processus, 78 recommandations s'adressant aux pouvoirs publics, aux acteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR), au secteur privé, aux collectivités locales, à la société civile et aux partenaires au développement, ont été formulées. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a produit un document qui opérationnalise ces recommandations intitulé « *Programme de Réformes prioritaires 2013-2017 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au Sénégal* ». A la suite du Conseil interministériel tenu le 17 mai 2013 présidé par Monsieur le Premier Ministre et prenant en compte les observations, les critiques et les suggestions portant sur l'étude de l'évaluation financière des recommandations de la CNAES, le MESR propose sur cette base un Plan de Développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui présente une planification des actions et un plan de financement en vue du Conseil présidentiel.

Le présent document expose différentes propositions pour une politique d'ESR efficace économiquement, soutenable financièrement et socialement acceptables qui pourra être mise en œuvre au cours de la prochaine décennie. La situation financière des universités (voir annexe) n'est pas prise en compte dans les estimations. Elle a fait l'objet d'un conseil interministériel dont les décisions attendent d'être exécutées.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE 2013 – 2022

1. EVOLUTION DU NOMBRE DE BACHELIERS ET NOUVELLE POLITIQUE D'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



En hypothèses basses, le nombre de nouveaux bacheliers s'élèvera à 64 203 en 2017 puis à 97 616 en 2022.

En 2012, l'effectif des élèves en classe de terminale était de 78 000, si le même rythme d'augmentation observé au cours des années antérieures se maintient, il atteindra 118 000 élèves en 2017 puis 174 000 en 2022. En outre l'effectif des candidats au Baccalauréat inclut le nombre d'élèves de Terminale auquel il faut ajouter les candidatures libres. En 2012, 19 000 candidatures libres ont été enregistrées, il faut s'attendre à 24 310 candidatures libres en 2017 et 31 027 en 2022. Ainsi le nombre de candidats au baccalauréat en 2017 s'élèvera à 143 000 en 2017, puis à 204 500 en 2022. Avec un taux de réussite au baccalauréat de 45% en 2017 et de 48% en 2022, les effectifs de nouveaux bacheliers seront respectivement de 64 203 et 97 616. L'augmentation de la demande en éducation supérieure sera impressionnante dans les années à venir.

TABLEAU 1 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DE BACHELIERS, 2013-2022

	Année de référence	Projections									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution des effectifs élèves en terminale	78000	87000	93960	101477	109595	118363	127832	138058	149103	161031	173913
Ratio candidats libres au baccalauréat sur effectif des élèves en terminale	24%	23%	22%	22%	21%	21%	20%	19%	19%	18%	18%
Evolution des effectifs de candidats libres au BAC	19000	20000	21000	22050	23153	24310	25526	26802	28142	29549	31027
Nombre de candidats au baccalauréat	97000	107000	114960	123527	132747	142673	153357	164860	177245	190580	204940
Evolution du nombre de bacheliers	33831	46010	49998	54338	59061	64203	69800	75893	82527	89750	97616



En réponse à ce flux de nouveaux bacheliers, une extension des capacités d'accueil actuelles des établissements d'enseignement supérieur, et la création de nouvelles institutions d'enseignement supérieur public judicieusement réparties sur le territoire national et dans le temps s'imposent.

Un important effort de création d'infrastructures sera entrepris au cours des quatre prochaines années. Outre le renforcement des capacités d'accueil des universités existantes (UCAD, UGB, UT, UADB et UASZ) en cours de réalisation grâce aux ressources inscrites dans le budget consolidé d'investissement (BCI) de 2013, il est prévu au cours de la période 2014-2020 la construction des universités du Sine Saloum de Kaolack (USSK), du Sénégal oriental, la deuxième université de Dakar, l'université arabo-islamique, des locaux de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UCAD (délocalisée dans la banlieue de Dakar), l'Université virtuelle du Sénégal (UVS) avec 21 Espaces numériques ouverts (ENO) et la création de centres délocalisés des universités existantes. Le programme d'investissements sera exécuté sur la période 2014-2020.

TABLEAU 2: EVOLUTION DES CAPACITES D'ACCUEIL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC, 2013-2017

	Effectif total d'étudiants (capacité d'accueil)	Nombre de bacheliers à accueillir la première année de démarrage des enseignements	Année de démarrage des enseignements
Renforcement des infrastructures des Universités existantes			
UCAD			
UGB			
UT			
UASZ			
UADB			
Deuxième université de Dakar	30 000	3000	2016
Université du Sénégal oriental de Tambacounda (Kédougou, Tambacounda, Bakel)			2015
USSK (Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine en 2015-2016)	20 000	2000	2015/2016
Nouveaux pôles universitaires dans les universités existantes (Centres délocalisés)			
UASZ			
Antenne 1			2015
Antenne 2			2019
UGB			
Antenne 1			2015
Antenne 2			2018
Antenne 3			2021
UADB			
Antenne 1			2017
Antenne 2			2018
ISEP			
Thiès	5000		
Matam	1000		2017
Kolda	1000		2017
Louga	1000		2019
Diourbel	2000		2019
Université arabo-islamique	5000		2020
UCAD LSH	20 000	3750	
UVS			2014

TABLEAU 3 : PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES PEDAGOGIQUES, 2013- 2022

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
UVS et 5 ENO	USSK	Deuxième université de Dakar	ISEP Matam	Antenne 2 UADB	ISEP Louga	Université arabo-islamique
	Antenne 1 UASZ		ISEP Kolda	Antenne 2 UGB	ISEP Diourbel	
	Antenne 1 UGB	USSK	Antenne 1 UADB		Antenne 2 UASZ	
	6 ENO	5 ENO	5 ENO			

ENO : Espaces numériques ouverts, UZ : Université de Ziguinchor, USSK : Université du Sine Saloum à Kaolack, ISEP : Institut supérieur d'enseignement polytechnique, UADB : Université Alioune Diop de Bambey,



La création de nouvelles infrastructures pédagogiques s'accompagnera d'une régulation des flux de nouveaux bacheliers.

La proportion de nouveaux bacheliers accédant à l'enseignement supérieur fléchira légèrement à l'horizon 2017 atteignant 80% des effectifs d'élèves admis au baccalauréat contre 90% en 2012. L'enseignement privé continuera d'accueillir à peu près la même proportion de nouveaux bacheliers puisque sa part passera de 34% en 2013 à 35% en 2017 et 36% en 2020. Ainsi, l'enseignement supérieur public continuera d'accueillir le plus important pourcentage de nouveaux bacheliers (65% en 2017 contre 66% en 2012).

TABLEAU 4 : ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC, 2013-2022

	Année de référence						Projections					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Pourcentage de bacheliers accédant à l'enseignement supérieur	90%	88%	86%	84%	82%	80%	78%	76%	75%	73%	71%	
Part du privé dans les effectifs de nouveaux étudiants	34%	34%	34%	34%	35%	35%	35%	36%	36%	36%	36%	
Part du public dans les effectifs de nouveaux étudiants	66%	66%	66%	66%	65%	65%	65%	64%	64%	64%	64%	
Nombre de nouveaux bacheliers dans l'enseignement public	19698	26732	28257	29870	31578	33385	35298	37323	39466	41734	44135	
Nombre de nouveaux bacheliers dans l'enseignement privé	9984	13713	14670	15697	16797	17977	19241	20597	22051	23609	25281	



La taille des institutions d'enseignement supérieur publiques (IES) sera normée, ainsi l'UCAD accueillera moins de nouveaux bacheliers tandis que les autres IES augmenteront fortement leurs effectifs d'étudiants par le recrutement de nouveaux bacheliers.

L'amélioration de la qualité des enseignements dans l'enseignement supérieur public passe par la détermination de la taille optimale de chaque institution d'enseignement supérieur (IES). Si les universités Gaston Berger de Saint-Louis (UGB), de Thiès, Alioune Diop de Bambey (UADB) et Assane Seck de Ziguinchor (UASZ) devront monter en puissance, la taille de l'Université Cheikh Anta Diop devra par contre diminuer pour atteindre 60 000 étudiants en 2017. La répartition des nouveaux bacheliers accédant à l'enseignement supérieur public entre ces IES sera déterminée par les évolutions de leurs effectifs d'étudiants découlant de cette politique. Les effectifs de nouveaux bacheliers à orienter dans les universités sont présentés dans le tableau ci-dessous. En 2017 l'effectif de nouveaux bacheliers orientés à l'UCAD sera de 11 235 seulement, 4 216 à l'UGB, 4 247 à Thiès, 3 278 à l'UASZ et 2 821 à l'UADB. La deuxième université de Dakar, les universités du Sénégal oriental de Tambacounda et du Sine-Saloum de Kaolack débiteront chacune les enseignements en 2017 avec 1 000 nouveaux bacheliers. L'université arabo-islamique ouvrira ses portes en 2018 avec une prévision de recrutement de 500 nouveaux bacheliers. L'Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel (ISEP) de Thiès accueille 90 étudiants en 2012-2013, 300 étudiants en 2013-2014, 1 000 à 1 500 en 2017 et 2 500 en 2022; en 2017 l'ensemble des ISEP réunies accueilleront 2 750 nouveaux bacheliers, 3 200 cinq ans plus tard.

L'UVS pourra accueillir 2 260 nouveaux bacheliers dès 2014.

TABLEAU 5 : REPARTITION DES NOUVEAUX BACHELIERS ENTRE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE, 2013-2022

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Enseignement supérieur public	19670	29706	32175	28230	35875	41258	40228	46033	54914	50331	55440
UCAD	17848	25429	23351	15425	16412	11235	16230	17454	19183	19862	18627
UGB	1300	1688	2760	2796	2947	4216	885	4183	3487	2681	3947
UT	144	753	999	1501	1320	1726	0	2070	1249	860	1694
UASZ	272	872	1324	2091	2611	3278	0	2774	1849	1572	2491
UADB	106	874	1365	2103	2708	2821	0	3263	1764	1544	2761
Deuxième université de Dakar	0	0	0	4000	2745	3887	6186	8496	14297	6457	6236
Université du Sénégal oriental de Tambacounda (Kédougou, Tambacounda, Bakel)	0	0	0	0	0	3000	1046	887	0	973	2813
USSK (Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine en 2015-2016)	0	0	0	0	0	3000	1984	2585	4327	5730	9441
Université arabo-islamique	0	0	0	0	0	0	500	392	569	1002	1492
(UVS avec 21 ENO	0	0	2260	4003	6426	5233	12247	529	5158	6775	2766
ISEP	0	90	117	311	706	2749	1151	3400	3032	2876	3172
Enseignement supérieur privé	9984	13713	14670	15697	16797	17977	19241	20597	22051	23609	25281
TOTAL	29654	43418	46846	43927	52672	59235	59469	66630	76965	73941	80720

2. AMELIORATION DE L'EFFICIENCE DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : UNE PLUS GRANDE EFFICACITE INTERNE ET UNE REGULATION DE L'ACCES AUX BOURSES, AIDES ET ŒUVRES UNIVERSITAIRES

L'efficacité interne sera améliorée particulièrement à l'UCAD

Le développement de l'enseignement supérieur ne peut se satisfaire d'un maintien des taux de réussite actuels, trop faibles, surtout dans les premiers cycles des universités. L'UCAD présente la situation la plus critique. Avec la forte baisse de ses effectifs et d'autres mesures d'amélioration de la qualité de ses enseignements, en particulier la mise en œuvre de son contrat de performance (CDP), son efficacité interne devra s'améliorer fortement. Les taux de réussite en L2, L3, M1, M2 et Doctorat atteindront respectivement 60%, 70%, 70%, 92%, 92% en 2017.

TABLEAU 6 : UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR : EFFICACITE INTERNE, 2013-2022

	Année de référence		Projections									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Taux de réussite												
Taux de réussite en L1	20%	35%	45%	55%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Taux de réussite en L2	20%	35%	45%	55%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Taux de réussite en L3	30%	45%	50%	55%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%
Taux de réussite en M1	30%	45%	50%	55%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%
Taux de réussite en M2	90%	90%	91%	91%	92%	92%	93%	93%	94%	94%	94%	95%
Taux de réussite en Doctorat du cycle public	90%	90%	91%	91%	92%	92%	93%	93%	94%	94%	94%	95%



L'augmentation du taux de réussite au baccalauréat, combinée à l'accroissement des capacités d'accueil des IES, à l'amélioration de l'efficacité interne et au développement de l'enseignement supérieur privé, entrainera une augmentation des effectifs étudiants.

De 89 555 en 2013 dans l'enseignement supérieur public, le nombre d'étudiants atteindra 105 000 en 2017, 142 000 en 2022, soit respectivement 906, 1 167 et 1 331 étudiants pour 100 000 habitants. Si l'on ajoute le nombre d'étudiants poursuivant leurs études à l'étranger, le Sénégal atteindra l'objectif de 1 500 étudiants pour 100 000 habitants recommandé aux pays en développement.

TABLEAU 7 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ETUDIANTS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC ET PRIVE, 2013-2022

	Année de référence	Projections									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'étudiants dans l'enseignement public	87265	89555	91566	100186	110532	127855	146611	148911	169177	174631	181408
Nombre d'étudiants dans l'enseignement privé	35705	47531	59155	66372	75581	75368	77250	80202	83542	87139	90989
Evolution de la population (en millions d'habitants)	13,56	13,92	14,28	14,65	15,03	15,42	15,82	16,23	16,65	17,09	17,53
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	906	985	1055	1137	1238	1317	1414	1411	1517	1531	1553



La politique de large accès à l'enseignement supérieur sera accompagnée d'une limitation du nombre de bénéficiaires des bourses et aides ainsi que des œuvres universitaires.

Le sous-secteur de l'enseignement supérieur devant évoluer sous de fortes contraintes budgétaires au cours des prochaines années, l'Etat ne pourra plus continuer à attribuer une bourse ou une aide à tout étudiant accédant à l'enseignement supérieur public. Il ne pourra non plus assurer l'accès universel des étudiants au bénéfice des œuvres universitaires. Par ailleurs, le déséquilibre entre les dépenses publiques sociales et celles allouées à la pédagogie a atteint un niveau tel que c'est tout le système d'enseignement supérieur public qui serait menacé d'effondrement si rien n'était fait les années à venir. Présentement les étudiants boursiers du premier et du second cycle ont 36 000 FCFA par mois soit 432 000 FCFA par an et par étudiant boursier, les étudiants non boursier bénéficient tous d'une aide annuelle de 60 000 FCFA. Les bourses des étudiants à l'étranger s'élèvent à environ 10 milliards de FCFA. Afin d'inverser leur dangereuse tendance à la hausse, les dépenses en bourses et aides devront être maîtrisées en ramenant à 70% le pourcentage d'étudiants bénéficiaires en 2017 et 60% cinq années plus tard. L'accès aux œuvres universitaires devra également diminuer progressivement pour atteindre 50% en 2022.

TABLEAU 8 : ACCES AUX BOURSES, AIDES ET ŒUVRES UNIVERSITAIRES, 2013-2022

	Année de référence	Projections									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pourcentage d'étudiants bénéficiaires d'une bourse ou d'une aide	82%	79%	77%	74%	72%	70%	68%	66%	64%	62%	60%
Pourcentage d'étudiants bénéficiaires des œuvres universitaires	83%	79%	75%	71%	68%	64%	61%	58%	55%	53%	50%
Nombre d'étudiants bénéficiaires d'une bourse ou d'une aide	71296	70942	70330	74612	79815	89517	99528	98017	107971	108063	108845
Nombre d'étudiants bénéficiaires des œuvres universitaires	72168	70427	68475	71245	74745	82216	89650	86588	93545	91821	90704

3. UNE AUGMENTATION MAITRISEE DES DEPENSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE



L'Etat continuera à prendre en charge une partie des nouveaux bacheliers orientés dans l'enseignement supérieur privé.

En 2013, l'Etat a orienté et pris en charge 6 630 nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur privé; cette politique doit continuer. Ainsi, l'Etat prendra en charge 20% des étudiants de l'enseignement supérieur privé en 2017. En 2022 c'est 27 297 étudiants de l'enseignement supérieur privé qui seront à la charge de l'Etat, soit 30% des étudiants de l'enseignement supérieur privé. Cette politique qui est quand même rentable pour l'état, pourra être révisée.

TABLEAU 9 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ETUDIANTS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE A LA CHARGE DE L'ETAT, 2013-2022

	Année de référence	Projections									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pourcentage des étudiants de l'enseignement privé à la charge de l'Etat		14%	15%	17%	18%	20%	21%	23%	25%	28%	30%
Nombre d'étudiants de l'enseignement privé à la charge de l'Etat		6630	8984	10976	13609	14776	16489	18640	21141	24009	27297



L'augmentation des dépenses publiques de fonctionnement, inévitable, s'accompagnera d'une modification de leur composition au profit de la pédagogie

Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses pédagogiques de fonctionnement et les dépenses sociales (bourses, œuvres universitaires). En 2012, les dépenses sociales s'élevaient à 60 milliards de francs, soit 60 % des dépenses courantes du MESR. En 2017 la tendance sera inversée, celles-ci représenteront 50%, et 40% en 2022.

TABLEAU 10 : DEPENSES PUBLIQUES DE FONCTIONNEMENT (EN FRANCS), 2013-2022

	Année de référence	Projections									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coût unitaire de fonctionnement d'un étudiant dans l'enseignement privé à la charge de l'Etat	-	600000	700000	700000	700000	770000	847000	931700	1024870	1127357	1240093
Coût pédagogique par étudiant dans l'enseignement supérieur public	410000	409804	467869	467869	467869	467869	467869	467869	467869	467869	467869
Montant moyen d'une bourse ou aide	268 352	268 352	268 352	268 352	268 352	268 352	308 604,8	308 605	308 605	308 605	308 605
Montant moyen des dépenses des œuvres universitaires par étudiant	226 521	226 521	226 521	226 521	226 521	226 521	260 499,2	260 499	260 499	260 499	260 499
Dépense de fonctionnement par étudiant dans l'enseignement supérieur public	904873	904677	962742	962742	962742	962742	1036973	1036973	1036973	1036973	1036973

Hausse du coût unitaire pour l'amélioration de la qualité dans l'enseignement public	0%	0%	5%	5%	5%	5%	15%	15%	15%	15%	15%
Total des dépenses de fonctionnement dans l'enseignement public(en milliards de francs)	41,9	36,7	42,8	46,9	51,7	59,9	69,1	72,1	79,2	81,7	84,9
Total des dépenses de fonctionnement dans l'enseignement privé à la charge de l'Etat(en milliards de francs)	0,0	4,0	6,3	7,7	9,5	11,4	14,0	17,4	21,7	27,1	33,9
Total des dépenses publiques de fonctionnement pédagogique (en milliards de francs)	41,9	40,7	49,1	54,6	61,2	71,3	83,1	89,5	100,8	108,8	118,7
Dépenses en œuvres universitaires (en milliards de francs)	19,5	16,0	19,0	19,7	20,7	22,8	26,2	26,0	27,1	26,6	26,3
Dépenses en bourses et aides (en milliards de francs)	41,1	39,0	40,1	41,3	42,9	47,7	51,9	51,9	54,4	54,0	54,0
TOTAL des dépenses sociales (en milliards de francs)	60,6	55,0	59,0	61,0	63,6	70,5	78,1	77,9	81,6	80,7	80,3
Total des dépenses publiques de fonctionnement (en milliards de francs)	101,3	95,7	108,2	115,6	124,9	141,8	161,2	167,4	182,4	189,4	199,0



Les investissements prévus s'élèvent à 302 milliards de francs et seront répartis entre l'accroissement des capacités physiques d'accueil, l'amélioration de la qualité des enseignements, la gouvernance et la recherche

Sur la période 2013-2017, 302 milliards de francs seront investis pour l'accroissement des capacités des campus pédagogiques. Une enveloppe de 14,1 milliards sera allouée à l'amélioration de la qualité des enseignements tandis que 26 milliards seront investis pour la gouvernance, la recherche recevant quant à elle 27 milliards.

TABLEAU 11 : INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE (EN MILLIARDS DE FRANCS), 2013-2017

Types d'investissement	Coût total
Accroissement de la capacité d'accueil des étudiants	235,3
Amélioration de la qualité des enseignements	14,1
Gouvernance	26,137
Recherche	27,182
Total	302,719



Les dépenses publiques totales augmentent mais de façon modérée grâce aux politiques d'efficacités qui seront mises en œuvre.

Les dépenses publiques totales enregistrent une progression sous l'effet de l'accroissement des effectifs étudiants et du programme d'investissements. Elles passent de 108 milliards de francs en 2013, à 206 milliards en 2017. La modération de cette progression a été rendue possible par les mesures d'efficacité envisagées notamment l'amélioration de l'efficacité interne, la limitation des bénéficiaires de bourses, aides et des œuvres universitaires. Le pic en 2014 s'explique principalement par la construction de la deuxième université de Dakar au coût total de 80 milliards. L'année suivante, les investissements publics retomberont à près de 48 milliards.

TABLEAU 12 : DEPENSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (EN MILLIARDS DE FRANCS), 2013-2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses courantes	95,68	108,18	115,56	124,86	141,79	161,20
Dépenses pédagogiques	40,68	49,13	54,56	61,24	71,29	83,08
Dépenses sociales	55,00	59,05	61,01	63,62	70,50	78,12
Investissement	34,10	107,54	47,73	48,63	64,72	49,50
Accroissement de la capacité d'accueil pédagogique	12,50	98,50	32,63	37,63	54,03	43,50
Recherche	5,00	0,00	6,50	6,00	9,68	5,00
Amélioration de la qualité des enseignements	8,05	0,00	4,05	1,00	1,00	1,00
Gouvernance	8,55	9,04	4,54	4,00	0,00	0,00
Total	129,78	215,72	163,29	173,49	206,51	210,70

4. SOURCES DE FINANCEMENT DES DEPENSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE



Dans le respect du cadrage budgétaire de l'Etat, le financement public devrait augmenter progressivement jusqu'à 141 milliards de francs en 2017.

La projection des dépenses publiques d'enseignement supérieur est faite sous les objectifs suivants. En 2017, 7% du PIB sera alloué au secteur de l'éducation par l'Etat contre 6,2% en 2013. A cela, il faut ajouter que la part de l'enseignement supérieur dans les dépenses publiques d'éducation devra passer de 21% en 2013 à 22% à l'horizon 2017. La projection officielle des dépenses publiques totales qui a été utilisée pour déterminer la contribution publique au financement du sous-secteur respecte le cadrage budgétaire de l'Etat.

Au total, le financement public total alloué à l'enseignement supérieur devrait passer de 102,5 milliards de francs en 2013 à 111 milliards en 2014. Il atteindra 141 milliards en 2017.

TABLEAU 13 : CADRAGE BUDGETAIRE ET RESSOURCES PUBLIQUES ALLOUEES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (EN MILLIARDS DE FRANCS), 2013-2022

Rubriques	Année de Projection										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PIB nominal	7225,0	7717,9	8286,1	8920,7	9600,0	10351,3	11074,8	11848,8	12677,0	13563,0	14511,0
Taux de croissance du PIB réel		4,3%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%
Taux d'inflation		1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
PIB (à prix courants)		7718,1	8050,0	8412,2	8790,8	9186,4	9599,7	10031,7	10483,2	10954,9	11447,9
Recettes budgétaires	1471,4	1542,0	1645,0	1781,7	1936,0	2093,0	2310,0	2492,5	2690,2	2904,5	3136,9
Recettes fiscales	1421,4	1459,0	1572,0	1703,7	1852,0	2003,0	2189,8	2353,3	2529,1	2718,0	2921,0
Recettes non fiscales	50,0	83,0	73,0	78,0	84,0	90,0	120,3	139,2	161,1	186,5	215,9

Solde budgétaire	-406,1	-377,0	-337,5	-344,0	-347,8	-600,2	-568,2	-529,3	-482,5	-426,8	0,0
Solde budgétaire en % du PIB nominal	-5,6%	-4,9%	-4,1%	-3,9%	-3,6%	-5,8%	-5,1%	-4,5%	-3,8%	-3,1%	0,0%
Dépenses publiques totales sur ressources propres	2156,7	2190,2	2308,3	2450,4	2586,3	2767,5	2910,2	3060,8	3219,5	3387,0	3563,7
Part des dépenses publiques d'éducation dans le PIB		6,2%				7%					
Pression fiscale (recettes fiscales /PIB)	20%	19%	19%	19%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Recettes non fiscales /PIB	0,7%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%	1,2%	1,3%	1,4%	1,5%
Taux d'inflation		1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Variation de la part des dépenses publiques d'éducation dans le PIB		3,1%									
Projection de la part des dépenses publiques d'éducation dans le PIB		6,2%	6,4%	6,6%	6,8%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%
Dépense publique totale allouée à l'éducation		478,5	514,5	554,2	597,0	643,0	672,0	702,2	733,8	766,8	801,4
Part du supérieur dans les dépenses publiques d'éducation	25%	21%	22%	22%	22%	22%	22%	22%	22%	22%	22%
Financement public total alloué à l'enseignement supérieur		102,5	110,8	120,0	129,9	140,7	147,8	155,3	163,2	171,4	180,1



Si l'Etat demeure le principal bailleur de l'enseignement supérieur, la contribution des autres sources de financement, notamment la contribution des étudiants et les ressources propres des IES devra augmenter.

Les IES, les étudiants, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé sont les autres sources de financement. Il est prévu que les droits d'inscription augmentent dès la rentrée de l'année universitaire 2013-2014. Le tableau ci-dessous en indique le montant par année d'études. Les IES devront aussi accroître sensiblement leurs ressources propres en les faisant passer de 8,95 milliards en 2013 à 19 milliards en 2017. Quant aux collectivités locales, bien que leur contribution n'ait pas été estimée, elles devront aussi contribuer au développement de l'enseignement supérieur, surtout celles qui accueillent les IES publiques (centres délocalisés, ISEP, universités, etc.). Le secteur privé devra également apporter une contribution significative, notamment grâce à la formule de partenariat-public-privé (PPP).

TABLEAU 14 : CONTRIBUTION DES BAILLEURS AU FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (EN MILLIARDS DE FRANCS), 2013-2018

Rubriques	Année de référence	Projection				
Etat	102,50	110,79	119,98	129,94	140,72	147,84
dont BCI hors amortissement de la dette des universités	12,50	14,24	20,80	26,90	23,10	9,50
dont BCI y compris amortissement de la dette des universités	-	-	-	-	-	-
Montant total des frais d'inscription		3,13	3,33	3,71	4,47	6,30
Fonction de services	8,95	10,80	13,04	15,74	19,00	22,94
Contribution des collectivités locales	0,01	0,01	0,02	0,03	0,06	0,10
Contribution du secteur privé - Formule PPP	0,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contribution des partenaires techniques et financiers (PTF) (en milliards)	7,00	20,05	14,33	14,33	15,00	0,00
Total	118,46	205,78	150,70	163,75	179,24	177,17

TABLEAU 15: DROITS D'INSCRIPTION DES ETUDIANTS DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC POUR L'ANNEE 2013-2014, (EN FRANCS)

Droits d'inscription des étudiants	2013-2014	Droits d'inscription des étudiants	2013-2014
Licence 1	25000	Master 1	50000
Licence 2	30000	Master 2	60000
Licence 3	35000	Doctorat	150000



Le schéma de financement envisagé assure une parfaite complémentarité entre les efforts des différents bailleurs de l'enseignement et de la recherche

Les dépenses courantes seront couvertes par le budget de l'Etat et les IES. Les investissements seront financés par les ressources publiques inscrites dans le BCI, par le secteur privé à travers l'utilisation de PPP et par les partenaires techniques et financiers.

Les ressources inscrites au BCI connaîtront une augmentation tenant compte de la contrainte budgétaire de l'Etat. Le BCI devra inscrire pour l'enseignement supérieur et la recherche des ressources qui atteindront 18 milliards de francs en 2014, 21,650 milliards en 2015, 26,89 en 2016 et 23 milliards en 2017.

Sur la période 2013-2017, 235,3 milliards de francs seront investis pour **l'accroissement des capacités des campus pédagogiques**, 87,3 milliards viendront du BCI, 17 milliards du Programme de Gouvernance et de Financement de l'Enseignement supérieur (PGF-SUP), 61 milliards des initiatives PPP, 43 milliards de la coopération bilatérale (à chercher, par exemple du côté de la Chine) et 15 milliards à chercher du côté de la UMAH islamique. Le reliquat soit 12 milliards est à rechercher auprès de partenaires à identifier. Il y aura 14,1 milliards qui seront investis pour **l'amélioration de la qualité des enseignements**, 12,8 milliards viendront du BCI et 1,3 milliards du PGF-SUP.

26,2 milliards seront investis pour **la gouvernance**, 20,1 milliards viendront du BCI et 1,75 milliard du PGF-SUP. Le reliquat qui s'élève à 4,3 milliards est à rechercher.

Pour la recherche 27,2 milliards seront investis dont 18,5 milliards qui viendront du BCI et 5 milliards de PGF-SUP. Le reliquat, soit 3,7 milliards, est à rechercher.

TABLEAU 16 : EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE INSCRITS SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT CONSOLIDE (BCI), 2014-2018

Contribution Etat	102,50	110,79	119,98	129,94	140,72	147,84
dont BCI hors amortissement de la dette des universités	21,54	14,24	20,80	26,90	23,10	9,50
dont BCI y compris amortissement de la dette des universités	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 17 : SOURCES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE (EN MILLIARDS DE FRANCS), 2013-2022

	Coût total	Financement	2013	2014	2015	2016	2017
Accroissement de la capacité d'accueil des étudiants	235,3	BCI	12,5	12,5	18,3	20,9	23,1
		PGF-SUP	0	17	0	0	0
		PPP	0	61	0	0	0
		CHINE	0	0	14,3	14,3	14,3
		UMAH	0	0	0	0	15
		A RECHERCHER	0	8	0	2,4	1,6
Amélioration de la qualité des enseignements	14,1	BCI	8,05	0	2,8	1	1
		PGF-SUP	0	0	1,3	0	0
		PPP	0	0	0	0	0
		CHINE	0	0	0	0	0
		UMAH	0	0	0	0	0
		A RECHERCHER	0	0	0	0	0
Gouvernance	26,137	BCI	8,6	9	2,5	0	0
		PGF-SUP	0	0	1,75	0	0
		PPP	0	0	0	0	0
		CHINE	0	0	0	0	0
		UMAH	0	0	0	0	0
		A RECHERCHER	0	0	0,3	4	0

Recherche	27,182	BCI	-	0	6,5	6	6
		PGF-SUP	5	0	0	0	0
		PPP	0	0	0	0	0
		CHINE	0	0	0	0	0
		UMAH	0	0	0	0	0
		A RECHERCHER	0	0	0	0	3,7
Total	302,719		34,15	107,5	47,75	48,6	64,7



Un effort relativement important de mobilisation de ressources sera néanmoins nécessaire.

En prenant en compte l'ensemble des financements mobilisés auprès de l'Etat, des étudiants, des IES et du secteur privé, le volume de financement mobilisable est inférieur aux dépenses du sous-secteur. Le financement à rechercher s'élève à 10 milliards en 2014, 13 milliards en 2015, 10 milliards en 2016 et 27 milliards en 2017.

TABLEAU 18 : BESOIN DE FINANCEMENT (EN MILLIARDS DE FRANCS), 2013-2022

	Année de Projections						
	référence	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses publiques courantes		104	110,24	116,85	123,87	131,3	139,18
Dépenses d'investissement		34,15	107,5	47,75	48,6	64,7	49,5
Total dépenses de l'enseignement supérieur		138,15	217,74	164,6	172,47	196	188,68
Total financement		118,46	205,78	150,7	163,75	179,23	177,14
A rechercher		-19,7	-12,0	-13,9	-8,7	-16,8	-11,5



Le respect des contraintes budgétaires de l'Etat est un gage de viabilité du Programme de développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2013-2017

La part du budget du secteur de l'éducation dans le Produit intérieur brut (PIB) est de 6,2% en 2013. Cette part doit être portée progressivement à 7% d'ici 2017 et maintenue à ce niveau afin de faire face aux besoins énormes de tous les sous-secteurs d'enseignement et de formation du pays.

La part du budget de l'enseignement supérieur dans le budget du secteur de l'éducation est de 21,8% en 2013, elle devra augmenter à 23,2% en 2017. La projection faite par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) relative à l'évolution des dépenses publiques a été reprise. Ainsi le cadrage macroéconomique du pays est entièrement pris en compte (objectifs de croissance du PIB nominal, de la pression fiscale, du service de la dette, du déficit budgétaire).

Le secteur de l'éducation absorbera une part des dépenses publiques totales qui ne dépassera pas 22%. Si elle demeure la priorité de l'Etat en matière d'allocation des ressources publiques au cours des années 2013-2017, l'éducation et la formation n'absorberont qu'un peu plus du cinquième des dépenses publiques hors service de la dette.

Comparativement aux normes internationales le Sénégal continuera de dépenser une part relativement faible de son PIB en faveur de l'enseignement supérieur, celle-ci ne dépassant en effet pas 1,5%.

TABLEAU 19 : PART DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LES DEPENSES PUBLIQUES D'EDUCATION, 2013-2018

Indicateurs	Année de référence	Projection				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses publiques d'éducation/PIB	6,2%	6,4%	6,6%	6,8%	7,0%	7,0%
Part de l'enseignement supérieur dans les dépenses publiques d'éducation	21,4%	21,5%	21,7%	21,8%	21,9%	22,0%
Part du secteur de l'éducation dans les dépenses publiques d'éducation	22%	22%	23%	23%	23%	23%
Dépenses publiques dans l'enseignement supérieur/PIB	1,3%	1,4%	1,4%	1,5%	1,5%	1,5%

CONCLUSION

Le plan de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche présenté dans ce document obéit à la vision du Chef de l'Etat, le Président Macky Sall, de faire de l'enseignement supérieur et de la recherche un levier du développement socio-économique et culturel de notre pays.

Il s'inscrit dans le cadre de la politique sectorielle de l'Education et de la Formation du Gouvernement du Sénégal. Il intègre les recommandations de la Concertation Nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur au Sénégal et les priorités de la Stratégie nationale de Développement économique et social

Son plan de financement proposé et détaillé dans le document est réaliste et réalisable. Il tient compte des contraintes du Ministère de l'Economie et des Finances, du cadrage macro-économique.

L'engagement politique du Président de la République, une forte implication des acteurs, le respect du plan de financement et un système de suivi-évaluation performant devraient garantir une bonne mise en œuvre du plan et l'atteinte des objectifs visés.

ANNEXES

Annexe 1 : L'équilibre du financement des Universités

Le solde des opérations financières des universités publiques est structurellement déficitaire. En moyenne sur la période 2009-2011, le total des ressources initiales (Loi de finances initiale – LFI et ressources propres) à la disposition des universités publiques ne couvraient que 83.5 pourcent des dépenses ou dix mois de fonctionnement, dégagant ainsi un déficit budgétaire cumulé d'environ 22,7 milliards sur la période. Les cinq universités sont structurellement déficitaires mais à des niveaux différents. Le déficit structurel de l'UCAD est, en moyenne par année, de l'ordre de 5.3 milliards, celui de l'UGB d'environ 1 milliard, celui de l'UASZ de 560 millions, celui de l'UT de 5 600 millions et celui de l'UADB d'environ 115 millions. Le déficit des universités provient essentiellement d'une sous-estimation systématique des charges de personnel et, dans une moindre mesure, du récent transfert de l'Etat aux universités de la prise en charge des factures d'électricité sans accompagnement financier.

Le financement du déficit budgétaire des universités publiques n'est pas sain. Bien qu'il soit généralement admis que les budgets des universités publiques ne sont pas sincères et que les ressources initiales allouées par l'Etat ne couvrent pas la totalité des besoins réels existants, la prise en charge du gap fait l'objet de longues discussions entre le Gouvernement et les universités.

Tableau résumé de la situation financière des universités (en millions de FCFA)

Universités	Stock des arriérés avant 2009	Deficit annuel moyen 2009-2011	Rallonge annuel moyen 2009-2011	Arriérés annuels moyens 2009-2011	Stock des arriérés à fin 2011	Gap de financement 2012
UCAD	8 777,4	5 569,2	3 407,1	2 162,1	10 939,5	8 786,3
UGB	1 483,5	1 004,1	539,9	464,0	1 947,5	1 357,8
Ziguinchor	719,1	563,3	277,8	337,1	1 056,2	1 238,8
Thiès	327,7	563,0	343,6	163,9	491,6	276,3
Bambey	152,1	115,6	37,0	75,5	227,6	199,5
Total	11 459,8	7 815,3	4 605,4	3 202,6	14 662,3	11 858,7

Sur la période 2009-2011, l'Etat a régulièrement consenti des rallonges budgétaires d'un montant cumulé de 13.8 milliards, mais ce montant ne couvrait en moyenne que 59 pourcent du déficit global cumulé sur la période. Cette couverture incomplète du déficit a engendré une accumulation d'arriérés de paiement de l'ordre de 9.6 milliards sur la période, portant le stock d'arriérés à fin 2011 à 14.7 milliards. Par exemple, sur un déficit annuel moyen de 5.6 milliards en moyenne sur la période 2009-2011 de l'UCAD, l'Etat a accordé une rallonge de 3.4 milliards qui a couvert 61 pourcent du déficit et a engendré une accumulation d'arriérés de 2.2 milliards en moyenne par an. Le constat est le même pour l'ensemble des quatre autres universités.

La situation financière des universités a persisté en 2012 et les arriérés sont évalués à 6 milliards, après les rallonges consenties.

La mauvaise situation financière des universités persiste en 2013 et les risques d'accumulation de nouveaux arriérés sont évalués à plus 12 milliards. Les budgets adoptés par les universités au titre de la gestion 2013 ne sont pas sincères. Après six mois d'exécution, il est estimé un gap de financement prévisionnel de l'ordre de 12 milliards pour l'ensemble des cinq universités, compte non tenu de 88 millions d'arriérés dus à la SENELEC par l'Université de Thiès et de 700 millions d'arriérés de salaire au titre des mois de novembre et décembre 2011 de l'UGB, déjà payés sur la trésorerie antérieure. L'essentiel du gap (74 pourcent) est expliqué par le déficit de l'UCAD. Pour cette université, il est estimé un écart de financement de 8.7 milliards¹ de FCFA entre le budget voté et le coût réel des engagements essentiellement incompressibles. Plus de 85 pourcent de l'écart de financement vient de la sous-estimation des salaires et rémunérations du personnel. Le reste de l'écart est expliqué par le transfert des charges d'électricité (8 pourcent).

Pour arriver à l'équilibre du financement, il faut arrêter l'hémorragie par l'adoption de budgets équilibrés, sincères et réalistes pour 2013. Soit une subvention complémentaire d'un montant de 13,6 milliards à combler par rapport aux budgets de 2012. A partir de 2014, les dépenses projetées à leur juste valeur devraient être entièrement couvertes. Ce retour à l'équilibre budgétaire requiert des efforts de la part des acteurs principaux. Des universités, il est attendu (i) une amélioration de la gestion et du recouvrement des ressources propres dont la fonction de service et (ii) des ajustements internes pour une meilleure maîtrise des charges de personnel, notamment suite à un audit de l'efficacité de l'allocation des ressources. Du Ministère en charge de l'enseignement supérieur est attendu (iii) une réallocation

¹ Les montants entre crochets seront affinés sur la base des informations additionnelles à produire par le Gouvernement.

intra-sectorielle plus efficiente des ressources, en dégagant des économies sur les bourses, notamment celles étrangères pour financer le pédagogique. Enfin, du Ministère en charge des finances est attendue (iv) une subvention plus adéquate à la politique de l'Etat, en consolidant les rallonges. Le développement d'un plan d'action pour chacune de ces rubriques va faciliter l'atteinte des objectifs spécifiques qui seront fixés ainsi que leur suivi rapproché. Cet exercice réalisé pour chaque université permettrait de ne plus accumuler d'arriérés de paiement à partir de 2013.

Pour maintenir l'équilibre atteint dès 2013, un besoin de financement cumulé de l'ordre de 310 milliards a été projeté sur la période 2013-2017. Sur la base d'hypothèses portant sur les effectifs d'étudiants attendus sur la période 2013 – 2017, sur le nombre d'étudiant par PATS et par PER et sur l'efficacité interne des universités², il est projeté un besoin de financement annuel évoluant de 55 milliards en 2013 à 68 milliards en 2017. Il est attendu une amélioration significative de la contribution des universités sur la base de leurs ressources propres. Cette contribution devrait passer de 7.5 % des dépenses totales en 2012, à plus de 30 % en 2017. Au total, les universités devraient générer 80 milliards sur la période 2013-2017, couvrant le quart du besoin de financement. La couverture du gap est attendue de la subvention de l'Etat qui devrait se stabiliser autour de 46 milliards par an. En pourcentage du PIB, la subvention de l'Etat devrait baisser de 0.62 % en 2012 à 0.45 % en 2017.

Néanmoins, un traitement spécial du stock d'arriérés de paiement en fin décembre 2013 sera nécessaire. Une première estimation du stock des arriérés en fin 2011, donne un montant de 20,7 milliards, dont 13.9 milliards accumulés par l'UCAD.

Le taux de redoublement qui est particulièrement élevé dans nos universités, notamment à l'UCAD est attendu en baisse de 40% en 2010 à moins de 16 % en fin de période, diminuant ainsi le coût total de formation par étudiant. Le taux d'abandon est également projeté en baisse sur la période. Sans cette rotation améliorée, l'insertion des nouveaux bacheliers restera problématique, même avec l'augmentation prévue des capacités d'accueil avec le développement des universités dans les régions.

ANNEXE 2 -Tableau 1 A : Programmation des réformes prioritaires de l'enseignement supérieur et de la recherche

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ACCROISSEMENT DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DES ETUDIANTS						
Renforcement des infrastructures des Universités existantes						
UCAD						
UGB						
UT						
UASZ						
UADB						
Deuxième université de Dakar						
Université du Sénégal oriental de Tambacounda (Kédougou, Tambacounda, Bakel)						
USSK (Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine en 2015-2016)						
Nouveaux pôles universitaires dans les universités existantes (Centres délocalisés)						
UASZ						
Antenne 1						
Antenne 2						
UGB						
Antenne 1						
Antenne 2						
Antenne 3						
UADB						
Antenne 1						
Antenne 2						
Instituts						
ISEP						
Thiès						
Matam+Kolda						
Louga						
Diourbel						
Université arabo-islamique						
UCAD LSH						
UVS avec 21 ENO						

RECHERCHE

Créer au sein du MERS le Direction générale de la Recherche						
Elaborer le plan stratégique national et décennal de la recherche, de l'innovation, de la science et de la technologie						
Créer un Conseil national de la recherche et de l'innovation						
Mettre en place un Fonds national de la Recherche et de l'Innovation (FNRI) pour assurer la mise en œuvre des recherches prioritaires - PROGRESSER VERS 3 MILLIARDS EN 2015						
Institutionnaliser l'évaluation de la recherche par l'ANAQ-Sup						
Mettre en œuvre à court terme le programme spécial d'équipement des laboratoires des établissements d'enseignement supérieur et de recherche initié par le Président de la République						
Mettre en place le Centre national de Recherche scientifique et technique (CNRST) qui permettra de mutualiser les ressources humaines et les équipements lourds						
Renforcer les ressources documentaires et les capacités d'accueil des bibliothèques universitaires						

AMELIORATION DE LA QUALITE DES ENSEIGNEMENTS

Rendre opérationnel l'ANAQ-Sup en lui donnant les moyens matériels, humains, techniques et budgétaire nécessaires et tenir compte de ses avis et recommandations relatifs à l'accréditation des diplômes et à l'habilitation des établissements						
Renforcer la capacité des BU et des centres de documentation : relever les dotations, moderniser les équipements, renouvellement des collections, ressources électroniques						
Améliorer le taux d'encadrement des étudiants par un recrutement de PER						
Redimensionner l'UCAD à sa capacité réelle et améliorer son efficacité interne						
Elaborer une politique des langues dans l'ESR en vue de sa mise en œuvre dans les IES						
Promouvoir le développement des formations professionnalisantes dans les IES, les formations par alternance et les stages au cours des cursus						
Généraliser l'implantation des incubateurs dans les universités en incitant les étudiants à l'entrepreneuriat						
Allouer un pourcentage des sommes prélevées du Fonds de Services universels au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche (infrastructures et équipements TIC, programmes de formation et de recherche, capacitation des ressources humaines)						
Mettre en œuvre le programme "un étudiant, un ordinateur"						
Généraliser la culture de l'évaluation continue						

GOUVERNANCE

Elaborer et adopter une loi d'orientation de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Innovation, de la Science et de la Technologie						
Mettre en place le Système d'Information et de Gestion de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (SIGESR)						
Créer le Centre de Mutualisation et de Partage de l'Enseignement supérieur						
Elaborer et adopter un répertoire des formations et filières						
Mettre en place un système approprié d'indicateurs de performance pour l'évaluation de la politique nationale de la recherche, de l'innovation, de la science et de la technologie						
Réviser certaines dispositions de la loi 81-59 du 9 novembre 1981 et du décret n°89-909 du 5 août 1989						
Réviser la « Convention nationale Etat – employeurs privés pour l'emploi des jeunes »						
Réviser les différents textes régissant les personnels de l'enseignement supérieur afin de prendre en compte les nouveaux enjeux						
Généraliser les contrats de performance dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats à tous les niveaux						
Créer un centre de formation en administration et gestion des personnels des établissements d'enseignement supérieur						
Instaurer une culture de la paix au sein des IES						
Créer un fonds d'appui à l'enseignement supérieur privé avec des conditions incitatives pour favoriser leur installation dans les régions et la promotion STEM						
Respecter à l'horizon 2016 le plan d'équilibre budgétaire défini dans le cadre des cadre des contrats de performance (CDP)						
Fonds d'appui à l'ES privé						
Bâtir et équiper d'ici 2017 la « Cité du savoir » pour une exploitation et un pilotage centralisés de l'enseignement supérieur et de la recherche en utilisant un espace partagé de 12ha à Diamniadio.						

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT

SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE

www.mesr.gouv.sn